

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comité central

La dernière réunion du comité central, le 5 octobre 1993, a été principalement consacrée aux priorités pour 1994, au droit des soumissions et des cartels et à la réorganisation du secrétariat général.

Priorités 1994

Afin de pouvoir soutenir efficacement ses membres dans l'exercice de leurs professions, et outre la défense des intérêts techniques qu'elle assume, la SIA a décidé de s'engager davantage sur des questions juridiques, économiques et de politique sociale.

Elle entend notamment:

- renforcer son poids politique en tant qu'association représentative des ingénieurs et des architectes dans le domaine de la construction,
- créer de meilleures conditions cadres pour l'exercice de ces professions,
- développer de nouvelles règles de collaboration appropriées au marché.

La concrétisation de ces objectifs prend place dans le cadre des «priorités pour les années 90» et le contenu des mesures envisagées a été examiné dans le détail. Celles-ci constituent la base du budget élaboré pour l'année prochaine, budget qui sera présenté lors de l'assemblée des délégués, fixée au 19 novembre 1993 à Berne. Les priorités pour 1994 seront diffusées avec l'ordre du jour de l'AD.

Soumissions et droit cartellaire

Les réflexions suscitées par les dispositions fédérales relatives au nouveau droit des soumissions et des cartels ont occupé une bonne partie des débats. Le CC a ainsi revu, puis arrêté les principes retenus à ce sujet lors de son séminaire du 18 août. Ces derniers serviront de lignes directrices pour la prise de position du CC lorsque les textes en question seront mis en consultation et le président présentera lesdites lignes directrices lors de l'AD.

Secrétariat général

La réorganisation du SG a pour but d'en augmenter l'efficacité, afin d'en faire une structure à même d'assurer

au mieux – compte tenu des moyens à disposition – les tâches découlant des priorités que la SIA s'est fixées. Un organigramme a ainsi été élaboré, dont les détails sont actuellement transposés dans le cadre fonctionnel, avec l'introduction d'une évaluation coûts/rendements.

Informatique

Au chapitre des questions liées à l'informatique et des activités de la commission ad hoc, le nouveau président de cette dernière, M. D. Pfaffinger, a présenté au CC les principaux objectifs des travaux en cours, soit:

- l'information des organes et des membres de la SIA sur les technologies actuelles («State of the Art, Standards», etc.) et les évolutions à venir,
- le développement de prévisions quant aux futurs usages de l'informatique dans le domaine de la construction,
- une prise d'influence sur les développements et applications informatiques destinés à la construction.

Rajeunie, la commission informatique s'occupera en priorité d'établir des standards et des recommandations concernant l'application intégrée des techniques de traitement des données.

Honoraires pour les prestations avec recours à l'informatique

Le CC a approuvé la recommandation révisée 111/1 «Honoraires pour les prestations avec recours à l'informatique». Conçue comme une base de négociation contractuelle, elle paraîtra en décembre et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

«ZIP-Bau»

Association créée à l'initiative de l'*Institut für Bauplanung und Baubetrieb* de l'EPFZ, «ZIP-Bau» a pour but de transposer directement dans l'enseignement dispensé par l'Ecole et de diffuser auprès des praticiens, les connaissances acquises par le biais de la recherche, de projets de développement ou d'expériences issues de réalisations pratiques. A la suite d'échanges approfondis et de nombreuses discussions avec ses initia-

teurs, le CC a décidé d'adhérer à «ZIP-Bau» et a délégué M. K. Aellen, architecte à Berne, à titre de représentant au sein du comité de la nouvelle association.

Procédures de consultation

La SIA a été invitée à se prononcer sur les projets de textes fédéraux suivants:

- révision de la loi sur l'aménagement du territoire – simplification, traitement accéléré et coordination des procédures d'autorisation,
- ordonnance concernant le versement d'indemnités visant à compenser les pertes subies dans l'utilisation de la force hydraulique,
- ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau.

Après avoir brièvement discuté leur contenu, le CC a établi le calendrier de travail pour le traitement de ces mises en consultation.

Divers

Le CC a encore approuvé la création d'une association spécialisée de la SIA, sous forme d'une «Société suisse du génie parasismique et de la dynamique du bâtiment». Jusqu'ici intégrés au GPC, ces domaines de spécialité se verront ainsi réunis en un groupe spécifique. Quant au nouveau règlement relatif à la formation des dessinateurs en bâtiment, le CC l'a également approuvé, en tenant compte des prises de position des sections à ce sujet.

Prochaine assemblée des délégués

L'assemblée d'automne des délégués est fixée au 19 novembre, à Berne. Outre les points statutaires à l'ordre du jour (réélection de membres du CC, budget 1994 et approbation de modifications des statuts de sections et de groupes spécialisés), l'accent sera avant tout mis sur la politique de la SIA. Ainsi, le président présentera-t-il l'ensemble des travaux en cours et les priorités pour l'année à venir, tandis qu'une conférence sur l'assurance de qualité dans la construction et un rapport sur les activités d'Unitas complèteront ce thème central de la réunion.

Walter Fischer, Dr en droit,
responsable du service juridique

Priorités 1994

Afin de pouvoir soutenir efficacement ses membres dans l'exercice de leurs professions, la SIA a décidé, à côté de la défense des intérêts techniques, de s'engager davantage sur des questions juridiques, économiques et de politique sociale.

Elle veut:

- renforcer son poids politique en tant qu'association représentative des ingénieurs et des architectes dans le domaine de la construction
 - créer de meilleures conditions-cadres pour l'exercice des professions
 - développer de nouvelles règles de collaboration appropriées au marché.
- Elle entend réaliser ces objectifs dans le cadre des *Priorités pour les années 90*, de la manière suivante.

Plate-forme

Sous cette priorité, il s'agit d'encourager les sections à entamer un dialogue interdisciplinaire sur des sujets controversés. Ils peuvent être d'une actualité régionale ou toucher deux des problèmes clés de 1994 :

- répercussion des négociations du GATT sur nos marchés
- construire à bon prix.

Formation continue

Il s'agit d'enseigner à nos membres à se familiariser avec les nouvelles règles de soumissions et avec les dispositions relatives à l'assurance qualité.

Moyens

- Le cours de formation continue *FORM* destiné aux dirigeants de bureaux d'études, quelle que soit leur branche, sera organisé dans sa version définitive aussi bien en allemand qu'en français. Le groupe *UNITAS* préparera et organisera des cours complémentaires et d'approfondissement.
- Les cours sur les systèmes d'assurance de la qualité pour ingénieurs et architectes seront intégrés dans le cadre du programme *FORM*.
- Le secrétariat général organisera des séminaires de formation concernant l'application du canevas de déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction.

Règlements

La priorité est donnée à l'élaboration des modèles de prestations, complétés par de nouveaux modèles d'offres, en vue d'offrir à nos membres la possibilité de s'adapter au marché.

Moyens

- Les travaux relatifs au modèle de prestations 95 (MP 95) seront poursuivis et viseront les deux objectifs suivants:
 - définition des modules de prestations
 - proposition d'une nouvelle manière de calculer les honoraires justifiée par le résultat obtenu.
- Les travaux de transcription des termes d'assurance de la qualité dans le domaine de la construction seront poursuivis en commun avec les autres associations du secteur économique de la construction et de façon coordonnée avec les grands maîtres d'ouvrage professionnels.
- L'évolution du droit des cartels, ainsi que celle des règles relatives aux soumissions, seront suivies et influencées au niveau fédéral comme cantonal.
- Le groupe *UNITAS* développera de nouvelles formes de contrats pour les prestations intégrales d'architecture et d'ingénierie dans le domaine du bâtiment et du génie civil.

Normes

Il s'agit d'adapter constamment les normes aux nouveaux besoins et aux toutes dernières évolutions, ainsi que de vérifier leur valeur dans le cadre du GATT et à l'échelle européenne.

Moyens

- Analyse de l'ensemble de la collection des normes et développement d'une politique de normalisation orientée sur l'avenir.
- Informatisation de la collection des normes: mise en valeur de l'essai pilote réalisé avec la norme SIA 160 et décision de principe quant à la définition d'un projet concret.
- Collaboration active dans le domaine de l'édification des normes européennes et élaboration de documents nationaux d'application pour accompagner les normes eu-

ropéennes provisoires ENV et les normes européennes EN.

- Elaboration et publication de normes SIA dans les domaines suivants:
 - Cycle de vie des matériaux (gestion des déchets et recyclage)
 - Maintenance des ouvrages
 - Géotechnique
 - Energie dans le bâtiment
 - Bâtiment

Assemblée des délégués

Vendredi 1^{er} novembre 1993, 10 h 30
Kursaal Berne - Leuchtersaal

Ordre du jour

Ouverture

1. Bienvenue
2. Désignation des scrutateurs et appel
3. Procès-verbal de l'AD du 19 juin 1993

Politique de la SIA

4. Conférence du président
Rétrospective, problèmes actuels, avenir
 - Soumissions et cartels
 - Priorités 1994
5. L'assurance de qualité dans la construction et son importance pour les bureaux d'études
Conférence de Peter Matt, ing. dipl. EPF/SIA, Ittigen
6. *UNITAS*
 - But, travaux réalisés
 - Avenir

Points statutaires

7. Elections
8. Budget 1994
9. Approbation de règlements de groupes spécialisés
10. Approbation des statuts des sections
 - Ticino
 - Waldstätte
11. Création du Groupe spécialisé du génie parasismique
12. Dates 1994

Divers

IAS N° 21/93

A la suite d'un problème de traitement des adresses au secrétariat général, un certain nombre de membres SIA n'ont pas reçu le N° 21 du 29 septembre dernier de *Ingénieurs et architectes suisses*. Ils peuvent le demander au secrétariat général SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/285 15 15, fax 01/283 15 60, qui le leur fera parvenir gratuitement.